

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

## COMMUNE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS



### I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note est disponible sur le site internet de la commune ([www.aubigny-en-artois.fr](http://www.aubigny-en-artois.fr) → publications → Budgets). Le Compte Financier Unique 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le Compte Financier Unique 2024 a été approuvé le 13 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

**Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 595 016,08 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 316 366,85 €.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**Pour 2024, la capacité d'autofinancement est de 278 649,23 €.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

| Dépenses 2024                               |                       | Recettes 2024                       |                       |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Charges à caractère général                 | 481 818,25 €          | Atténuations de charges             | 6 224,90 €            |
| Charges de personnel                        | 663 479,61 €          | Ventes, prestations de services,... | 89 547,09 €           |
| Opérations d'ordre et amortissements        | 11 080,05 €           | Impôts et taxes                     | 997 941,21 €          |
| Autres charges de gestion courante          | 135 602,90 €          | Dotations et participations         | 453 807,43 €          |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 24 326,04 €           | Autres charges de gestion courante  | 35 658,13 €           |
| Charges exceptionnelles                     | 60,00 €               | Produits exceptionnels              | 11 837,32 €           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>1 316 366,85 €</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>1 595 016,08 €</b> |

**Les trois principales dépenses de la commune en 2024 sont :**

- Les charges à caractère général : entretien et consommation des bâtiments, achats divers, prestations de services, frais liés aux manifestations, ....
- Les charges de personnel : 4 agents techniques, 4 agents administratifs, 3 animateurs, 3 agents d'entretien, 1 ATSEM, 1 agent du patrimoine, 3 contractuels et 1 saisonnier.
- Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, subventions aux associations, contribution incendie, formations,...

**Les trois principales recettes de fonctionnement en 2024 sont :**

- Ventes et prestations de services : droits de stationnement, service périscolaire, cimetière, recettes liées aux manifestations et sorties, ....
- Les impôts locaux et les taxes : taxes foncières, taxes sur les entreprises perçues et compensées par la Communauté de Communes et autres taxes
- Les dotations versées par l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 42,47 % (20,21 % + 22,26 % la part départementale de la TFPB transférée aux communes pour compenser la perte du produit de la TH)
- Application du coefficient correcteur : - 148 983 € (trop perçu de la part départementale)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 48,45 %

**IV. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

• **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

• **En recettes** : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les

recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principales opérations réalisées en 2024 :

- Mise en place de la vidéoprotection (parking médiathèque et dojo)
- Installation d'un nouveau portail sur le parking de la médiathèque
- Démolition de l'ancien préfabriqué et mise en place d'un terrain synthétique à l'école élémentaire
- Mise en place d'un colombarium et d'une stèle pour le jardin du souvenir
- Installation d'une structure de motricité
- Restauration de l'église Saint Kilien – tranche 1
- Travaux Rue du Général Barbot/Anneuse et rue du Pré au Pont
- Achat du terrain pour le futur béguinage

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

| Dépenses 2024                       |                     | Recettes 2024                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Eclairage public                    | 28 272,33 €         | Subvention mobilier périscolaire  | 1 058,14 €          |
| Mobilier et matériel                | 8 802,05 €          | Subvention structure de motricité | 2 000,00 €          |
| Bâtiments administratifs            | 62 474,11 €         | Subvention Eglise                 | 65 174,11 €         |
| Aménagement du cimetière            | 6 550,00 €          | Achat de terrains                 | 154,00 €            |
| Aire de jeux                        | 10 415,30 €         | FCTVA                             | 68 220,13 €         |
| Eglise                              | 384 371,38 €        | Taxe d'aménagement                | 8 238,11 €          |
| Circulation et stationnement        | 11 614,97 €         | Cautions                          | 160,00 €            |
| Extension de l'accueil périscolaire | 560,81 €            | Opérations d'ordre                | 11 080,05 €         |
| Béguinage                           | 153 147,60 €        |                                   |                     |
| Achat de terrains                   | 407,12 €            |                                   |                     |
| Opérations financières              | 146 654,92 €        |                                   |                     |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>813 270,59 €</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>156 084,54 €</b> |

Les programmes de travaux ont partiellement été réalisés sur l'exercice 2024 voire débutés pour certains.

Des reports ont donc été faits pour finaliser les travaux de vidéoprotection (cimetière), de rénovation des fenêtres de la mairie, de restauration de l'Eglise, les études concernant la création d'un local rangement et de vestiaires PMR au Dojo, l'aménagement de la Rue Léona Occre ainsi que d'autres opérations de travaux ou d'équipements soit un reste à réaliser en dépenses de 693 446,92 € et de 194 378,06 € en recettes.

#### **V- Etat de la dette :**

La commune compte actuellement 3 remboursements d'emprunt et 1 remboursement d'avance établis comme suit, dont un qui s'est terminé cette année :

| Objet                         | Date d'acquisition | Durée  | Date de fin | Montant échéance l'année à | Taux   |
|-------------------------------|--------------------|--------|-------------|----------------------------|--------|
| Construction école maternelle | 2013               | 15 ans | 2028        | 33 333,32 €                | 3,85 % |
| Construction école            | 2013               | 15 ans | 2028        | 60 000,00 €                | 5,24 % |

|                                 |      |        |      |             |        |  |
|---------------------------------|------|--------|------|-------------|--------|--|
| maternelle                      |      |        |      |             |        |  |
| Travaux Rue de Mingoal (avance) | 2020 | 20 ans | 2041 | 1 445,60 €  | 0,00 % |  |
| Restauration de l'Eglise        | 2022 | 15 ans | 2037 | 40 000,00 € | 0,85 % |  |

## VI- Les états financiers

Les états financiers, alimentés par le comptable, permettent de donner une vision du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la clôture de l'exercice.

Ils sont constitués :

- Du bilan : il récapitule l'ensemble des éléments d'actif et de passif de l'entité
- Du compte de résultat : il récapitule l'ensemble des produits et des charges de l'exercice de manière à faire apparaître le résultat comptable de l'exercice.

## **BUDGET ANNEXE – SERVICE DES EAUX**

| DEPENSES 2024                      |                    | RECETTES 2024         |                    |
|------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>      |                    |                       |                    |
| Amortissements (opération d'ordre) | 16 645,00 €        | Redevance surtaxe eau | 33 126,37 €        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>16 645,00 €</b> | <b>TOTAL</b>          | <b>35 872,96 €</b> |

| DÉPENSES 2024                             |            | RECETTES 2024                      |                    |
|---|------------|------------------------------------|--------------------|
| <b>Section d'investissement</b>           |            |                                    |                    |
| Réhabilitation des cuves du château d'eau | 0 €        | Amortissements (opération d'ordre) | 16 645,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>0 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>16 645,00 €</b> |

### Section d'exploitation et Section d'investissement

L'année 2024 a généré un excédent de 35 872,96 € qui s'expliquent par les recettes qui correspondent à la redevance eau reversé par Veolia. La surtaxe eau n'évolue pas et reste à 0,4833 du m3.

Fait à Aubigny-en-Artois, le 13/03/2025



Le Maire,

*Jean-Michel Desailly*  
Jean-Michel DESAILLY